

Conseil départemental – Session des 14 et 15 décembre 2020

5^{ème} commission – rapport n°6

Programme immobilier, d'équipement et de fonctionnement 2021 des collèges publics et privés

**Amendement déposé par Lionel BARD
au nom des élus du groupe des Forces de Progrès**

Le Conseil Départemental de la Côte d'Or a en gestion 47 collèges publics dont il assure la préservation du patrimoine.

La rénovation énergétique de ces bâtiments remplit un triple objectif :

- Économique avec des emplois créés localement
- Écologique avec un impact climatique réduit
- Un confort supplémentaire pour les collégiens

Le programme immobilier proposé dans le cadre de ce budget n'est pas suffisamment ambitieux.

Il est proposé d'augmenter les crédits alloués à ce programme spécifiquement pour la rénovation énergétique des collèges.

La dépense sera financée :

- Par la baisse des crédits alloués à la rénovation des bâtiments culturels non classés
- Par l'emprunt

Dépenses d'investissement

Fonction	Ligne	intitulé	BP 2021 initial	Economie proposée	Nouveau BP 21
3-12	204	Equipements non départementaux	621 000,00 €	300 000,00 €	321 000,00 €

Fonction	Ligne	intitulé	BP 2021 initial	Dépense proposée	Nouveau BP 21
2-21	231	Immobilisations corporelles en cours	12 435 000€	1 000 000€	13 435 000 €